

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 42 (1980)
Heft: 10

Rubrik: Convocation : à la 54ème Assemblée des Délégués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Convocation

à la 54^{ème} Assemblée des Délégués

**du samedi 20 septembre 1980, à 09.00 h, à la salle du Casino (Kursaal),
Baden AG**

Ordre du jour:

- 1) Introduction et nomination de scrutateurs
- 2) Communications
- 3) Procès-verbal de la 53^{ème} Assemblée
- 4) Rapport d'activité 1979/80
- 5) Rapport financier 1979/80 et rapport de la Commission de vérification des comptes
- 6) Programme d'activité et listes de cours des Centres 1 et 2 pour l'hiver 1980/81
- 7) Fixation de la cotisation et budget pour 1980/81
- 8) Nominations statutaires:
 - a) du Comité central
 - b) du président central
 - c) de la Commission de vérification des comptes
- 9) Stand de l'ASETA à l'AGRAMA 1981
- 10) Organisation de concours d'habileté par les sections et l'ASETA
- 11) Choix du lieu de réunion de la 55^{ème} AD
- 12) Hommages
- 13) Propositions éventuelles *)
- 14) Divers

ASSOCIATION SUISSE POUR
L'EQUIPEMENT TECHNIQUE DE
L'AGRICULTURE — ASETA

Le président central: H. Bächler
Le directeur: Werner Bühler

*) Selon l'art. 8, chiffre 8, des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises au président central ou au secrétariat central au plus tard une semaine avant l'assemblée, c'est-à-dire avant le 13 septembre 1980.

P.S. — Selon l'art. 7, chiffre 1.4, des statuts, tout sociétaire peut assister à l'assemblée des délégués et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections, les membres du comité central et les réviseurs, ont le droit de vote.